

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 29 octobre 2008

Présents : Mmes SERVAGE - RENARD
MM. ANDRE - ROMERO – COURTIN – MORIAUX

Championnats de France Enregistrement des feuilles de marque

Cadets 1^{ère} Division

5^{ème} journée N°67 – 70 – 72 – 77

Cadets 2^{ème} Division

5^{ème} journée N°130 - 131 – 132 – 148 – 151 – 152 – 129 sauf 141

Minimes Masculins

5^{ème} journée N°146 – 147 – 162 – 163 – 165 – 167 – 170 – 176

NM1

7^{ème} journée N°55 – 57 – 59

8^{ème} journée N°64 à 72 sauf 71

NM2

5^{ème} journée N°130

6^{ème} journée N°144 - 145 - 149 - 155 - 157 - 159 - 168

7^{ème} journée N°169 à 196 – sauf 174 et 188

NM3

5^{ème} journée N°289 – 292 – 300 – 307 – 316 – 320 – 325 – 326 – 337 – 338 – 351 – 353 – 356

6^{ème} journée N°361 à 432 sauf 383 – 384 – 387 – 396 – 425

Minimes Féminines

Journées 1 – 2 – 3 - 4 – 5 complètes

Cadettes 1^{ère} division

Journées 1 – 2 – 3 – 4 complètes

5^{ème} journée N°65 à 80 sauf 73

Cadettes 2^{ème} division

Journées 1 à 4 complètes

5^{ème} journée N°81 à 100 sauf 84 – 97

Ligue Féminine

6^{ème} journée N°38 – 41

7^{ème} journée N°43 à 49

NF1

6^{ème} journée N°43 – 44

7^{ème} journée N°49 - 52 - 53 - 55 – 56

NF2

6^{ème} journée N°177 – 188 – 192 – 197 – 201 – 202

7^{ème} journée N°211 à 220 – 222 à 226 – 228 à 238

NF3

5^{ème} journée N°196 – 204 – 210 – 211 – 215 – 216 – 223 – 224 – 233

6^{ème} journée N°241 à 248 – 250 – 252 à 264 – 266 à 285 – 287 – 288

OUVERTURES DE DOSSIERS

Dossier CSF 08/09 N° 36 – DA DIJON 21

Suite à un contrôle des feuilles de marque des rencontres du championnat de France de NM3 poule J N°34 3 du 18 octobre 2008 et 415 du 25 octobre 2008, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe, il y avait 3 titulaires d'une licence M :

- WARNET Pierre Licence M F890090
- SENAILLET Julien M F840890
- MUNOZ Adrien M F910284

Or, les règles de participation des joueurs dans ce championnat limitent à 2 les licences M.

Dossier CSF 08/09 N° 37 – Avenir de CHARTES

NF3 poule E N°269 du 26 octobre 2008

la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe Il y avait 3 titulaires d'une licence M :

- BONDIS Frédérique licence M F680177
- FRUGERE Emilie M F870209
- GOSSWILLER Nolwenn M F910323

Or, les règles de participation des joueuses dans ce championnat limitent à 2 les licences M.

DOSSIERS TRAITES

Dossier CSF 08/09 N° 13 - USM SARAN

Cadettes 2^{ème} division poule D N°15 du 21 septembre 2008

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la participation de la joueuse SCHIOCCHET Sophie, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualifications, la licence a été transformée autorisant la participation en Championnat de France.

Dossier CSF N° 23 – Union Carquefou Ste Luce

NM2 poule C N°129 du 11 octobre 2008.

Association sportive sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation de 2 joueuses de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après le contrôle de la feuille de marque, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CSF N° 27 – Roche Vendée Basket

NF1 N°28 du 4 octobre 2008.

Association sportive sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation de 2 joueuses de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après le contrôle de la feuille de marque, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CFS 07/08 N° 30 – JALT Le Mans

NM3 poule F N°325 du 18 octobre 2008.

Votre association sportive a été sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation effective de 2 joueurs de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après lecture du DVD, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CSF N° 34 – ASPTT Aix en Provence

NM3 poule A N°362 du 25 octobre 2008

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3. Un joueur de – 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier CSF N° 35 – Martigues Sports

NM3 poule A N°362 du 25 octobre 2008

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3. Un joueur de – 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier CSF N° 38 – Paris Jean Bouin CASG

NF3 poule F N°275 du 26 octobre 2008

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3

Un joueur de – 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.